

# LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'EUROPE

Pour la croissance et  
l'emploi



**UNION EUROPÉENNE**

# Le plan d'investissement pour l'Europe

Quelles possibilités pour les  
porteurs de projet ?



**#InvestEU**

BEI - Banque européenne d'investissement

FEI - Fonds européen d'investissement

FEIS - Fonds européen pour les investissements stratégiques



# Investissons dans l'UE #investEU

L'Union européenne a lancé en 2014 un plan d'investissement pour stimuler la création d'emplois, et relancer la croissance et l'investissement stratégique dans des secteurs clés en Europe.

Le plan d'investissement pour l'Europe, également appelé «plan Juncker», poursuit trois objectifs : éliminer les obstacles à l'investissement; apporter de la visibilité et une assistance technique aux projets d'investissement; mieux utiliser les ressources financières. Il comprend trois piliers:

- le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), mis en oeuvre par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour pallier les défaillances du marché en matière de prise de risques, lesquelles freinent les investissements.
- la plateforme européenne de conseil en investissement et le portail européen de projets d'investissement, qui aident à la mise en oeuvre de projets en apportant une assistance technique et en donnant une plus grande visibilité aux possibilités d'investissement.
- l'élimination des obstacles réglementaires à l'investissement au sein de l'UE afin d'améliorer l'environnement des entreprises.

## Le Fonds européen pour les investissements stratégiques

a vocation à débloquer des investissements :

### en remédiant aux lacunes du marché

En assumant une partie des risques, la BEI accroît la propension des promoteurs de projets à investir.

### en mobilisant des capitaux privés

Les projets solides et les produits financiers absorbant les risques attirent davantage de ressources.



Créé au milieu de l'année 2015, ce fonds est en passe d'atteindre son objectif initial de 315 milliards € d'ici la mi-2018. La prolongation du plan pour trois nouvelles années, l'augmentation du FEIS, ainsi que l'inclusion de l'agriculture et de la pêche durables, devraient permettre d'accroître et de diversifier les investissements générés.

## Que finance le Plan d'investissement pour l'Europe ?

Deux grands types de projets sont concernés :

- des grands projets portant sur un secteur d'avenir : infrastructures (transport, haut débit, énergie, numérique...) mais aussi utilisation plus efficace des ressources et énergies renouvelables, fonds d'investissement de long terme, recherche et innovation, éducation, stages ;
- des projets innovants portés par des petites et moyennes entreprises (capital, micro crédits) ou des entreprises de taille intermédiaire (crédits pour les projets de recherche et développement, capital risque pour des prototypes). Ces projets sont généralement financés via le Fonds européen d'investissement (FEI), filiale de la BEI, qui apporte sa garantie aux banques nationales qui souhaitent prêter à ces entreprises.

Le plan Juncker cible les projets les plus prometteurs mais aussi les plus risqués, qui n'auraient pas pu obtenir un financement via le circuit traditionnel de la Banque européenne d'investissement.

Les projets ne sont approuvés que s'ils répondent à plusieurs critères d'éligibilité : ils doivent être viables sur les plans économique et technique, être compatibles avec les politiques de l'Union (objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive, de création d'emplois de qualité et de cohésion économique sociale et territoriale), maximiser la mobilisation de capitaux du secteur privé, et enfin porter sur au moins l'un des sept secteurs suivants :

- la recherche, le développement et l'innovation
- le développement du secteur de l'énergie
- le développement des infrastructures et des équipements de transport et des nouvelles technologies dans le domaine des transports
- la fourniture, par le FEI et la BEI, d'un soutien financier aux entités comptant jusqu'à 3 000 salariés, en ciblant particulièrement les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire
- le développement et le déploiement des technologies de l'information et de la communication
- la protection de l'environnement et l'utilisation efficace des ressources
- la promotion du capital humain, de la culture et de la santé

Le FEIS complète mais ne remplace pas les instruments traditionnels de la politique européenne de cohésion, en particulier les fonds structurels et d'investissement européens.



## Maximiser les chances pour garantir l'investissement

- **La plateforme de conseil**

La plateforme est située au siège de la Banque européenne d'investissement au Luxembourg. Elle a pour objectif de fournir des conseils aux investisseurs, aux promoteurs de projets et aux autorités publiques chargées de la gestion en ce qui concerne le recensement, la préparation et le développement des projets.

[www.eib.org/eiah/](http://www.eib.org/eiah/)



- **Le portail pour les projets d'investissement**

Ce portail permet aux promoteurs de projets (publics ou privés) basés dans l'UE de se faire connaître auprès d'investisseurs potentiels du monde entier.

Pour figurer sur ce portail, les projets doivent présenter un coût minimal de 1 millions d'euros; relever d'un des domaines à forte valeur ajoutée prédéfinis; être mis en œuvre en partie sur le territoire de l'Union européenne et pouvoir démarrer dans les trois ans.

[www.ec.europa.eu/eipp](http://www.ec.europa.eu/eipp)

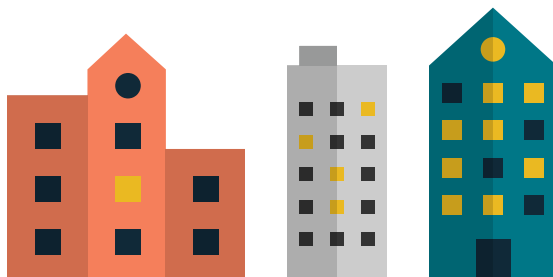
## Comment bénéficiaire du financement ?

Les promoteurs privés ou publics peuvent soumettre leur demande de prêt à la Banque européenne d'investissement.

Pour permettre le financement des projets dont le coût total est inférieur à 25 millions d'euros, la BEI accorde des lignes de crédit à des banques locales, régionales ou nationales (il s'agit de prêts avec intermédiation bancaire).

En France, ce rôle est assuré par la Caisse des dépôts et par BPI France.

Le gouvernement français a également mis en place un dispositif de coordination interministérielle au sein du Commissariat général à l'investissement. L'État, via le Commissariat général à l'investissement et ses services déconcentrés sur tout le territoire, accompagne ainsi les porteurs de projet, en les conseillant dans la préparation et la présentation de leurs dossiers.





**Notes :**

**Notes :**

## Pour vous accompagner

Banque européenne d'investissement

Bureau de Paris

[www.eib.org](http://www.eib.org)

01 55 04 74 55



Caisse des Dépôts

Direction Régionale Pays de la Loire

[www.caissedesdepots.fr/pays-de-la-loire](http://www.caissedesdepots.fr/pays-de-la-loire)

02 41 20 23 74

G R O U P E



BPI France

Direction Régionale à Nantes

[www.bpifrance.fr/](http://www.bpifrance.fr/)

02 51 72 94 00

**bpi**france

Commissariat Général à l'Investissement  
Direction stratégie de l'investissement et financement européen

[www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)  
01 42 75 80 00  
[contact.cgi@pm.gouv.fr](mailto:contact.cgi@pm.gouv.fr)



Premier ministre

Commissariat  
Général  
à l'Investissement

Conseil Régional des Pays de la Loire  
Direction des politiques européennes et de la contractualisation

[www.europe.paysdelaloire.fr](http://www.europe.paysdelaloire.fr)  
02 28 20 54 68  
[dpec@paysdelaloire.fr](mailto:dpec@paysdelaloire.fr)



Centre d'information Europe Direct - Maison de l'Europe à Nantes

[www.maisoneurope-nantes.eu](http://www.maisoneurope-nantes.eu)  
02 40 48 65 49  
[contact@maisoneurope-nantes.fr](mailto:contact@maisoneurope-nantes.fr)



Brochure réalisée par le Centre d'information Europe Direct de Nantes avec le soutien financier de la Commission européenne. La Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication. Novembre 2017.

